

# OMPI



H/A/24/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 août 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE  
POUR LE DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS  
(UNION DE LA HAYE)

ASSEMBLÉE

Vingt-quatrième session (16<sup>e</sup> session ordinaire)  
Genève, 24 septembre – 3 octobre 2007

MODERNISATION DU SYSTÈME INFORMATIQUE ÉTABLI  
EN VERTU DE L'ARRANGEMENT DE LA HAYE

*Document établi par le Bureau international*

## I. INTRODUCTION

1. Les systèmes informatiques utilisés pour l'accomplissement des procédures internationales prévues par l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après dénommé "Arrangement de La Haye") ont évolué avec le temps en fonction des besoins et des demandes des utilisateurs. La partie centrale de ces systèmes, appelée DMAPS, est entrée en service en 1998 et a été conçue à partir du système MAPS ("Madrid Agreement and Protocol System"), utilisé pour l'administration des procédures prévues par le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

2. Depuis 1998, le système DMAPS a fait l'objet de modifications visant à l'adapter à l'évolution du cadre juridique et à améliorer les opérations relevant du système de La Haye. Avec l'apparition de nouvelles technologies, les données du système DMAPS ont pu être extraites et publiées sous forme de bases de données externes sur CD-ROM et sur les pages du site Web de l'OMPI relatives au système de La Haye (La Haye Express). Un sous-système pour la publication électronique du Bulletin des dessins et modèles internationaux a été mis au point. Le sous-système de gestion de bases de données image mis au point pour le système

de Madrid (IMAPS) a été étendu à l'administration des enregistrements effectués dans le cadre du système de La Haye. En 2007, ce sous-système a été modernisé moyennant le remplacement des disques optiques utilisés pour le stockage par des disques magnétiques plus rapides et moins onéreux.

3. À l'heure actuelle, les systèmes automatisés étayant les procédures internationales du système de La Haye sont constitués des systèmes MAPS et DMAPS pour la gestion des données bibliographiques et autres données textuelles, du système IMAPS pour la gestion et l'archivage des documents au format image et du système de publication pour l'établissement de la Gazette et des notifications officielles aux offices et aux utilisateurs. Ces différents systèmes superficiellement intégrés sont dénommés ci-après "système informatique".

4. Les systèmes MAPS et DMAPS fonctionnent dans un environnement d'ordinateur central sous système d'exploitation IBM (plate forme centrale IBM hébergée par le Centre international de calcul (CCI) de l'ONU. Les systèmes IMAPS et publication, qui sont intégrés de manière superficielle aux systèmes MAPS et DMAPS, fonctionnent sur des plateformes Windows. MAPS et DMAPS disposent d'interfaces avec le système AIMS du Département des finances du Bureau international.

## II. NÉCESSITÉ DE MODERNISER LE SYSTÈME INFORMATIQUE ACTUEL

5. Avec l'entrée en vigueur de l'Acte de Genève de 1999 de l'Arrangement de La Haye, le système de La Haye a abordé une nouvelle phase de développement, qui devrait en faire progressivement un système réellement mondial pour l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, avec une augmentation correspondante de la charge de travail<sup>1</sup>. Cette évolution radicale intervient au moment où les moyens d'accès à l'information sur l'Internet et les nouvelles technologies révolutionnent les attentes des utilisateurs des systèmes d'enregistrement des dessins et modèles quant aux possibilités d'accéder à l'information et d'effectuer les transactions.

6. Pour relever les défis liés à l'expansion géographique, à l'accroissement de l'utilisation et aux attentes des utilisateurs au XXI<sup>e</sup> siècle, il faudra tirer pleinement parti des possibilités offertes par l'informatique s'agissant : i) d'accroître l'efficacité de l'administration de tous les aspects de la procédure internationale; ii) de développer les communications électroniques entre le Bureau international et les offices, les titulaires, les mandataires et les tiers; iii) d'assurer l'accès Internet aux données inscrites au registre international<sup>2</sup> et aux communications reçues et envoyées par le Bureau international (sous forme électronique ou sur papier); et iv) de proposer des services administratifs nouveaux ou améliorés aux offices nationaux ou régionaux<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Depuis 1999, 18 Parties contractantes supplémentaires ont adhéré au système de La Haye, ce qui représente une augmentation de 62%. La Communauté européenne a fait part de son intention d'adhérer au système de La Haye à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce qui devrait se traduire par une forte augmentation du nombre de dépôt de demandes internationales en vertu du système de La Haye.

<sup>2</sup> Le registre international constitue une source unique et inestimable de données brutes se rapportant actuellement à plus de 46 ressorts juridiques distincts, qui peuvent être utilisées aux fins de suivi des tendances en matière de dépôt, d'analyse des performances et d'établissement d'études juridiques comparatives.

<sup>3</sup> Une plateforme informatique plus sophistiquée pourrait permettre au Bureau international de mieux adapter certains de ses services aux besoins des différents offices nationaux ou régionaux, s'agissant par exemple de la compilation et de la publication d'informations relatives

7. Des questions similaires se sont posées ces dernières années au sujet du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, notamment depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Madrid (voir le document MM/A/38/4).

8. Dès 2001, l'OMPI avait chargé une entreprise extérieure, OCS Consulting, d'évaluer l'adéquation de la plateforme informatique aux sous-systèmes MAPS, DMAPS, IMAPS et publication et la mesure dans laquelle ces systèmes pourraient absorber l'augmentation prévue de l'activité d'enregistrement, et de recenser d'autres matériels et systèmes de gestion de bases de données à prendre en considération en vue de la modernisation ou du remplacement éventuel des systèmes existants. L'étude effectuée par OCS Consulting concluait que ces systèmes informatiques permettaient d'effectuer les opérations avec efficacité et à moindre risque et devraient permettre de répondre à l'augmentation prévue de la charge de travail. Toutefois, pour le long terme, l'étude suggérait que l'OMPI étudie la possibilité d'adapter les systèmes MAPS et DMAPS à un environnement technique moderne.

9. En 2005-2006, le Bureau international a passé en revue les exigences opérationnelles du système de La Haye et considéré qu'il serait important d'offrir aux utilisateurs une fonction de dépôt électronique des demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels dans le cadre de ce système. Du point de vue technique, un mécanisme de dépôt électronique pragmatique, rapide et sécurisé, répondant aux exigences minimales du système de La Haye, est désormais envisageable. Le Bureau international entend d'ailleurs proposer un tel mécanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Ce système permettrait également au Bureau international de mieux répondre à l'accroissement des dépôts effectués dans le cadre du système de La Haye découlant de l'adhésion de la Communauté européenne à l'Acte de Genève, qui doit prendre effet début 2008.

10. En outre, début 2007, l'OMPI a chargé le cabinet de consultants Sogeti SA Switzerland de réévaluer l'état et l'efficacité du système informatique de Madrid et de La Haye afin d'actualiser l'étude menée par OCS Consulting et de recommander, le cas échéant, d'autres solutions en vue de sa modernisation ou de son remplacement, en évaluant les coûts et les risques liés à chaque option. Plus précisément, le mandat confié au cabinet de consultants était le suivant :

- passer en revue les opérations au titre des procédures des systèmes de Madrid et de La Haye et déterminer le niveau d'automatisation et de satisfaction des utilisateurs avant de proposer des options d'amélioration technique;
- recenser toute lacune fonctionnelle dans le système informatique;
- évaluer l'adéquation à long terme des plateformes techniques actuelles hébergeant le système informatique;
- recenser tout risque pesant sur la continuité du fonctionnement du système informatique et faire des recommandations pour limiter ces risques;

---

[Suite de la note de la page précédente]

aux dessins et modèles industriels sous forme de gazette et de la tenue à jour de bases de données utilisées pour effectuer des recherches sur les demandes d'enregistrement de dessins et modèles industriels en instance et sur les dessins et modèles industriels enregistrés aux fins des procédures de vérification, d'examen, d'opposition, d'invalidation et d'application des droits.

– évaluer d’autres plateformes techniques et recommander des stratégies de modernisation du système informatique compte tenu des autres options en matière de matériel et de systèmes de gestion de bases de données.

11. La section ci-après récapitule les principales conclusions du rapport établi par Sogeti concernant notamment les risques, les options de modernisation et la solution recommandée. Le rapport complet (“WIPO MAPS DMAPS Final Report”) peut être consulté sur le site Web de l’OMPI, à l’adresse : <http://www.wipo.int/hague/fr/>. Un exemplaire papier de ce document sera communiqué aux membres de l’Union de La Haye sur demande.

### III. RÉSUMÉ DU RAPPORT SOGETI

#### Principales conclusions

12. MAPS et DMAPS sont des systèmes bien conçus, dotés de fonctions opérationnelles efficaces et efficientes fondées sur des outils de gestion de flux intégrés, des programmes interactifs et des programmes modulaires pour l’élaboration des logiques relatives aux opérations et aux données.

13. Les systèmes MAPS et DMAPS appuient les activités opérationnelles du Bureau international relatives à l’administration des procédures relevant des systèmes de Madrid et de La Haye de manière efficace et avec un risque opérationnel faible. La plateforme centrale IBM sur laquelle fonctionnent les systèmes MAPS et DMAPS est évolutive et fiable en ce qui concerne les opérations internes.

14. Les responsables opérationnels et les utilisateurs internes sont satisfaits des fonctions offertes par les systèmes MAPS et DMAPS en ce qui concerne les activités internes relevant de leurs responsabilités opérationnelles. Toutefois, certaines faiblesses fonctionnelles ont été recensées dans des secteurs spécifiques, tels que la traduction et la classification des marques, le traitement de texte et les transactions électroniques.

15. Les systèmes MAPS et DMAPS ne sont pas bien placés pour mettre en œuvre les principales fonctions liées aux transactions électroniques (par exemple, les services Web) et présentent un certain nombre de contraintes techniques pour l’amélioration des outils de traduction, de gestion de texte, d’analyse de données et de recherche. La plateforme centrale IBM actuelle présente aussi des difficultés pour l’intégration des outils d’automatisation standard et des produits de gestion documentaire.

16. Faire fonctionner les systèmes MAPS et DMAPS sur une plateforme centrale IBM représente une solution relativement onéreuse pour un système qui n’est que de taille moyenne. MAPS et DMAPS sont tributaires de licences logicielles pour les applications Adabas et Natural, qui sont plus chères lorsqu’elles sont conçues pour une plateforme centrale IBM que pour d’autres plateformes telles qu’UNIX. Par conséquent, le passage à UNIX permettrait d’obtenir des résultats similaires tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

17. Alors que les services fournis par le CIC sur la plateforme centrale IBM sont disponibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept, MAPS et DMAPS ne fonctionnent que de 7 heures à 22 heures. Compte tenu de la large répartition géographique des nouveaux utilisateurs potentiels (offices, titulaires et mandataires) des systèmes MAPS et DMAPS dans le contexte des transactions électroniques, ces systèmes doivent être accessibles 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

18. MAPS et DMAPS tirent tous deux leur origine du système MAPS et partagent les principales fonctions. Toute modification de la plateforme centrale IBM concernant MAPS se répercutera nécessairement dans la même mesure sur DMAPS. Aux fins de conversion, les fonctions spécifiques du système DMAPS représenteraient quelque 30% des fonctions totales de MAPS.

### Risques

19. L'effectif affecté à la maintenance de MAPS et DMAPS (trois fonctionnaires et deux consultants seulement) est nettement inférieur à la moyenne observée dans ce secteur. En conséquence, aucun progrès quel qu'il soit ne permettra de répondre aux besoins croissants en matière de renouvellement ou d'amélioration des fonctionnalités. L'insuffisance des ressources dans le domaine informatique fait peser un risque important sur la continuité des opérations des systèmes de Madrid et de La Haye.

20. Le coût des services assurés par le CIC pour l'hébergement des systèmes MAPS et IMAPS sur sa plateforme centrale IBM, qui est déjà relativement élevé, va probablement augmenter avec le temps. Alors que d'autres organismes des Nations Unies commencent à se réappropriier leurs systèmes hébergés sur la plateforme centrale IBM, l'OMPI risque d'être amenée à assumer une part plus importante des coûts liés à cette plateforme étant donné qu'il s'agit d'un service partagé.

### Options de modernisation

21. Le rapport recense quatre solutions possibles pour assurer la nécessaire modernisation du système informatique au cours des deux prochains exercices biennaux.

*Option A – Évolution progressive préservant l'architecture actuelle* : cette solution consisterait à continuer de faire fonctionner les systèmes MAPS et DMAPS sur une plateforme centrale IBM et à lancer une série limitée de projets pour améliorer les opérations internes.

*Options B – Évolution progressive vers un système de transactions électroniques ouvert et modulable* : cette solution comporterait trois phases, dont la première serait mise en œuvre en 2008 et 2009 et consisterait notamment à adapter MAPS et DMAPS au fonctionnement sur une plateforme UNIX afin de réduire les coûts et à lancer un certain nombre de projets hautement prioritaires visant à moderniser l'interface utilisateur de MAPS et à remédier à ses lacunes fonctionnelles en ce qui concerne la traduction, la classification, le traitement de texte et les transactions électroniques. Une deuxième phase, à mettre en œuvre à partir de 2010, consisterait à assurer une migration partielle des programmes interactifs de Natural vers Java et à développer le sous-système publication. La mise en œuvre d'une troisième phase prévoyant le passage complet à un nouvel environnement technique nécessiterait une nouvelle évaluation début 2009.

*Option C – Passage élément par élément à Oracle/Java ou .Net* : cette solution consisterait à réécrire MAPS et DMAPS dans un environnement UNIX Java/Oracle ou Windows .Net en procédant fonction par fonction, mais sans modifier conceptuellement le système. Les projets visant à remédier aux lacunes fonctionnelles visées au point b) ci-dessus ne seraient entrepris qu'une fois cette conversion achevée.

*Option D – Conception d'un nouveau système* : cette solution consisterait à entreprendre une analyse complète des systèmes en vue de repenser entièrement MAPS et DMAPS. Ce n'est qu'une fois qu'un cahier des charges révisé contenant des recommandations quant à l'architecture technique à mettre en œuvre aurait été établi qu'un nouveau système informatique clé en main commencerait à être élaboré.

#### Solution recommandée

22. L'option A n'est pas viable car elle ne permettrait pas d'assurer les transactions électroniques nécessaires et ne répondrait donc pas aux besoins et aux aspirations des titulaires et de leurs mandataires, qui sont les principaux utilisateurs des systèmes de Madrid et de La Haye.

23. L'option D est risquée et onéreuse, car elle nécessiterait l'engagement et la dépense de la totalité des ressources financières estimées avant de produire tout résultat tangible et n'apporterait aucun avantage concret aux utilisateurs avant trois ans au moins, alors qu'aucun cahier des charges ne serait établi et que la compatibilité avec le système MAPS/DMAPS actuel serait difficile à assurer.

24. L'option C est aussi risquée et onéreuse, car elle nécessiterait un investissement complet dans la migration technique avant d'offrir de nouvelles fonctions aux utilisateurs internes, aux offices nationaux et aux titulaires de droits ou à leurs mandataires. De plus, de nouvelles fonctions ne pourraient être proposées avant approximativement trois ans.

25. L'option B constitue la meilleure solution, étant donné qu'elle permettrait de réduire les coûts de fonctionnement et de remédier aux principales lacunes le plus tôt possible, de maximiser le retour sur les investissements informatiques déjà consentis en différant – peut-être indéfiniment – une réécriture complète des systèmes MAPS et DMAPS dans un environnement UNIX Java/Oracle ou Windows .Net, de limiter autant que possible la charge pesant sur les ressources informatiques disponibles et de réduire au minimum les risques de diminution de la productivité pour les utilisateurs internes qui sont satisfaits de MAPS et DMAPS.

#### IV. PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE PROPOSÉ

26. Pour les raisons susmentionnées, il est proposé d'entreprendre un programme de modernisation informatique sur la base de l'option B décrite au paragraphe 21 et prévoyant les trois catégories de projets indiquées à l'annexe I, dans les tableaux 1 (Opérations internes), 2 (Transactions électroniques) et 3 (Gestion et aspects techniques).

27. Ces projets seraient mis en œuvre en trois étapes, comme indiqué ci-après :

i) La phase I serait consacrée à l'exécution des projets hautement prioritaire indiqués dans le tableau 1 de l'annexe II. Ces projets seraient élaborés et mis en œuvre au cours de l'exercice biennal 2008-2009, pour un coût estimé à 5,028 millions de francs suisses. Les projets C1, C2 et C3 permettraient d'établir les principes et la base architecturale de la mise en œuvre de la phase I. Le projet C4 prévoirait l'adaptation de MAPS et DMAPS à UNIX, ce qui permettrait de réaliser des économies importantes dans les budgets de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye ainsi qu'il est expliqué ci-après. La mise en œuvre des projets A1, A2, A3, A4, A6 et A7 contribuerait de manière immédiate à renforcer l'efficacité du travail du Bureau international aux différentes étapes des procédures d'enregistrement des marques (traduction, classification, notification, délivrance d'extraits, traitement du texte et des

images) tout en présentant également à terme des avantages pour l'administration du système de La Haye. Le projet A2 favoriserait une meilleure analyse et un meilleur suivi des procédures opérationnelles et la production des statistiques correspondantes. Les projets B1 à B6 assureraient le développement des transactions électroniques avec les offices, les titulaires et les mandataires dans le domaine des marques (avec, à terme, des avantages pour le système de La Haye). Les projets C5 et C6 permettraient au Bureau international de tester certaines technologies dans le cadre d'un projet pilote avec un office national. Enfin, le projet C7 se traduirait par des améliorations techniques dans le domaine de la gestion de bases de données.

ii) La phase II comprendrait les projets indiqués dans le tableau 2 de l'annexe II, qui seraient élaborés et mis en œuvre en 2010 et 2011, pour un coût estimé à 1,943 million de francs suisses. Ces projets porteraient notamment sur la migration partielle des programmes interactifs Natural vers Java (C8) et le développement du sous-système pour la publication (C10).

iii) La phase III comprendrait les projets indiqués dans le tableau 3 de l'annexe II, aboutissant à la migration complète vers un nouvel environnement technique (C9 et C11). Cette phase pourrait être élaborée et mise en œuvre en 2010 et 2011, ou ultérieurement<sup>4</sup>. Si cette phase s'avère nécessaire et est mise en œuvre en 2010 et 2011, son coût devrait s'élever à 8,292 millions de francs suisses.

28. Il convient de noter que le passage à une plateforme UNIX (projet C4) se traduirait par une réduction des coûts de fonctionnement de l'ordre de 1,9 million de francs suisses par an pour les unions de Madrid et de La Haye conjointement à compter de 2009, les coûts de fonctionnement annuels qui sont actuellement de l'ordre de 2,8 millions de francs suisses étant ramenés à quelque 830 000 francs suisses.

## V. FINANCEMENT DU PROGRAMME DE MODERNISATION INFORMATIQUE PROPOSÉ

### Phase I (exercice biennal 2008-2009)

29. Le coût de la mise en œuvre de la phase I du programme de modernisation informatique durant l'exercice biennal 2008-2009 est estimé à 5,028 millions de francs suisses, à savoir 4,569 millions de francs suisses imputés au budget de l'Union de Madrid et 459 000 francs suisses imputés au budget de l'Union de La Haye (voir le tableau 1 de l'annexe II). Le financement proposé au titre du budget de l'Union de La Haye se rapporte au projet C4, qui, à la différence des autres projets de la phase I, se traduira par un avantage direct pour l'Union de La Haye, étant donné qu'il réduira les coûts de fonctionnement du système DMAPS imputés au budget de cette union.

---

<sup>4</sup> Comme indiqué ci-dessus, si la phase I se traduit par des améliorations fonctionnelles suffisantes du système informatique, il ne sera peut-être pas nécessaire de mettre en œuvre la phase III du projet de modernisation, qui se rapporte à des parties des programmes dans lesquelles les utilisateurs n'interviennent pas.

30. Une proposition relative au financement de la phase I du programme de modernisation informatique au moyen de l'excédent budgétaire de l'Union de Madrid prévu pour fin 2007 est soumise à l'Assemblée de l'Union de Madrid pour examen en septembre 2007 (voir le document MM/A/38/4).

31. Il convient de noter que la part du budget de l'Union de La Haye dans le financement de la phase I du programme de modernisation informatique (459 000 francs suisses) serait entièrement couverte par le programme 27, qui bénéficierait de réductions des coûts de fonctionnement au cours de l'exercice biennal 2008-2009 compte tenu de la migration des systèmes MAPS et DMAPS vers une plate-forme UNIX (projet C4 de la phase I) (voir le paragraphe 28).

#### Phase II (exercice biennal 2010-2011)

32. Le coût de la mise en œuvre de la phase II du programme de modernisation informatique à entreprendre en 2010-2011 est estimé à 1,943 million de francs suisses, à répartir entre les budgets de l'Union de Madrid (1 432 000) et de l'Union de La Haye (511 000). Les propositions relatives au financement de la phase II seront établies à l'occasion de la préparation du programme et budget pour l'exercice biennal 2010-2011 et soumises aux assemblées de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye pour examen en 2009.

#### Phase III (2010-2011 ou ultérieurement)

33. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 27.c) ci-dessus, les projets envisagés pour la phase III ne seront pas forcément nécessaires et la décision concernant la phase III ne sera prise que si la nécessité de ces projets est établie. Une nouvelle étude sera entreprise début 2009 avant de présenter toute proposition concernant le financement de la phase III du programme de modernisation informatique. Le coût de la phase III est estimé à 8,292 millions de francs suisses, à répartir entre le budget de l'Union de Madrid et celui de l'Union de La Haye. En fonction des résultats de l'étude, des propositions seront faites dans le cadre de la préparation du programme et budget pour 2010-2011 et soumises à l'examen des assemblées de l'Union de Madrid et de l'Union de La Haye en 2009.

34. *L'assemblée est invitée*

*i) à prendre note du programme de modernisation informatique proposé décrit aux paragraphes 26 à 28 et à approuver la mise en œuvre de la phase I de ce programme en 2008-2009;*

*ii) à prendre note du fait que la part du budget de l'Union de La Haye dans le financement de la phase I du programme de modernisation informatique à mettre en œuvre en 2008-2009 sera entièrement couverte dans le cadre du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009;*



*iii) à prendre note du fait que les propositions relatives à la mise en œuvre et au financement de la phase II et, éventuellement, de la phase III du programme de modernisation informatique seront soumises à l'assemblée pour examen en 2009.*

[Les annexes suivent]

H/A/24/2

ANNEXE I

PROJETS

Tableau 1 : Opérations internes

Ordre	Projet	Description	Catégorie
A1	Traduction	Actualisation des outils de traduction, moyennant le remplacement des outils internes par des outils du commerce.	Opérations
A2	Classification	Actualisation des outils relatifs à la classification de Nice moyennant l'intégration de la base de données des produits et services acceptés dans la procédure de classification. Mise à disposition des outils correspondants sur l'Internet.	Opérations
A3	Lettres signalant des irrégularités et notifications	Actualisation de la procédure d'établissement des lettres en vue de produire des documents plus compréhensibles.	Opérations
	Statut des marques	Création d'outils permettant d'indiquer les produits et services protégés dans une partie contractante désignée et leur évolution dans le temps.	Opérations
A5	Suivi et statistiques	Création d'outils de suivi et d'analyse des processus opérationnels. Production de statistiques à usage interne et externe.	Analyse
A6	Automatisation des procédures	Intégration des tâches administratives internes dans le système MAPS/IMAPS, p. ex. importation directe des documents Word, messages électroniques, etc. dans MAPS/IMAPS.	Opérations
A7	Amélioration IMAPS	Améliorations apportées au système IMAPS (p. ex. fonctions de recherche, nouveaux formats de documents, intégration plus approfondie avec MAPS, etc.)	Opérations

Tableau 2 : Opérations externes

Ordre	Projet	Description	Catégorie
B1	Paiement électronique, facturation électronique	Création à l'intention des titulaires de fonctions de facturation électronique (pour les extraits du registre international) et de paiement électronique (pour les autres transactions).	Transactions électroniques
B2	Modifications électroniques	Permettre aux titulaires de soumettre des modifications par voie électronique et d'automatiser leur traitement au sein du système MAPS.	Transactions électroniques
B3	Statut électronique	Permettre aux titulaires de suivre le statut de leurs communications avec l'OMPI.	Transactions électroniques
B4	Communication électronique : offices → OMPI	Amélioration de la transmission de l'information entre les offices nationaux et l'OMPI.	Transactions électroniques
B5	Communication électronique : OMPI → titulaires/mandataires	Amélioration de la transmission de l'information entre l'OMPI et les titulaires et les mandataires.	Transactions électroniques
B6	Communication électronique : OMPI → offices	Création d'outils permettant d'améliorer la collaboration entre l'OMPI et les offices nationaux ou régionaux en ce qui concerne la procédure internationale.	Transactions électroniques

Tableau 3 : Gestion et aspect technique

Ordre	Projet	Description	Catégorie
C1	Organisation des projets et gestion des changements	Mettre en place des procédures visant à faciliter la mise en œuvre des projets.	Gestion
C2	Appel à propositions et validation <sup>1</sup>	Appel à propositions (appel d'offres) et validation de la solution technique.	Gestion
C3	Architecture orientée services <sup>2</sup> et outils	Création de l'architecture informatique et mise à disposition des outils nécessaires pour l'utiliser.	Architecture
C4	Adaptation à UNIX	Assurer le passage de MAPS et DMAPS de l'ordinateur central du CIC à un environnement UNIX.	Adaptation
C5	Projet pilote avec un office	Projet pilote avec un office national fondé sur l'accès direct à MAPS (architecture orientée service + gestion des processus opérationnels + transactions électroniques + portail <sup>3</sup> + applications Internet enrichies <sup>4</sup> ).	Conversion
C6	Architecture complète + gestion des processus opérationnels + logiciels médiateurs	Adaptation de l'architecture informatique et de la gestion des processus opérationnels en fonction de l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote (C5) en vue d'une extension aux autres offices intéressés.	Conversion

<sup>1</sup> Validation : vérifier que l'architecture technique proposée est conforme au cahier des charges.

<sup>2</sup> Architecture orientée services : architecture faisant appel à des services librement associés pour répondre aux besoins des processus opérationnels et des utilisateurs.

<sup>3</sup> Portail : interface Web assurant un accès individualisé aux utilisateurs en fonction de leur profil de sécurité.

<sup>4</sup> Application Internet enrichie : application Web dotée des caractéristiques et des fonctions des applications de bureautique traditionnelles.

Ordre	Projet	Description	Catégorie
C7	SGDB <sup>5</sup> et améliorations techniques	Amélioration conceptuelle de la base de données du système MAPS et solution de tout problème technique.	Conversion
C8	Finalisation des activités relatives à la gestion des processus opérationnels, au portail et aux applications Internet enrichies	Migration des opérations de Natural à Java, tout en conservant Adabas.	Conversion
C9	Finalisation des activités relatives aux services Web interactifs	Si nécessaire, définition des processus et élaboration d'une nouvelle interface utilisateur sur la base d'une technologie commune à l'OMPI et aux offices nationaux ou régionaux.	Conversion
C10	Publication	Modernisation du processus de publication, y compris le remplacement des anciens programmes en Visual Basic.	Architecture
C11	Finalisation de la conversion Java/Oracle	Migration des derniers programmes Natural/Adabas vers Java/Oracle si nécessaire, mais pas avant 2010.	Conversion

[L'annexe II suit]

---

<sup>5</sup> Système de gestion de bases de données.

## ANNEXE II

## DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Tableau 1 : Phase I 2008-2009 (priorité élevée)

Ordre	Projet	Coût optimisé Madrid en francs suisses	Coût optimisé La Haye en francs suisses	Coût optimisé Madrid + La Haye en francs suisses
C1	Organisation des projets et gestion des changements	48 000	0	48 000
C2	Appel à propositions et validation	48 000	0	48 000
C4	Adaptation à UNIX	1 070 913	458 963	1 529 875
C3	Architecture orientée services et outils	72 000	0	72 000
A1	Traduction	124 500	0	124 500
A2	Classification	124 500	0	124 500
A4	Statut des marques	240 000	0	240 000
A6	Automatisation des procédures	48 000	0	48 000
A7	Amélioration IMAPS	48 000	0	48 000
A3	Lettres signalant des irrégularités et notifications	480 000	0	480 000
C5	Projet pilote avec un office (y compris B4 et B6) <sup>1</sup>	599 200	0	599 200
A5	Suivi et statistiques	340 000	0	340 000
C6	Architecture complète + gestion des processus opérationnels + logiciels médiateurs	150 000	0	150 000
C7	SGDB et améliorations techniques	240 000	0	240 000
B1	Paieement électronique, facturation électronique	240 000	0	240 000
B2	Modification électronique	336 000	0	336 000
B3	Statut électronique	240 000	0	240 000
B5	Communication électronique : OMPI → titulaires/mandataires	120 000	0	120 000
	Total	4 569 113	458 963	5 028 075

<sup>1</sup> Voir le tableau 2 de l'annexe I.

Tableau 2 : Phase II 2010-2011

Ordre	Projet	Coût optimisé Madrid en francs suisses	Coût optimisé La Haye en francs suisses	Coût optimisé Madrid + La Haye en francs suisses
C8	Finalisation de la gestion des processus opérationnels, du portail et des applications Internet enrichies.	1 191 960	510 840	1 702 800
C10	Publication	240 000	0	240 000
	Total	1 431 960	510 840	1 942 800

Tableau 3 : Phase III (si nécessaire)<sup>2</sup>

Ordre	Projet	Coût optimisé Madrid en francs suisses	Coût optimisé La Haye en francs suisses	Coût optimisé Madrid + La Haye en francs suisses
C9	Finalisation des services Web interactifs	1 526 000	654 000	2 180 000
C11	Finalisation de la conversion Java/Oracle	4 278 400	1 833 600	6 112 000
	Total	5 804 400	2 487 600	8 292 000

Tableau 4 : Montant total des investissements (phase I + phase II + phase III)

Coût optimisé Madrid en francs suisses	Coût optimisé La Haye en francs suisses	Coût optimisé Madrid + La Haye en francs suisses
11 805 473	3 457 403	15 262 875

[Fin de l'annexe II et du document]

<sup>2</sup> Principal facteur à prendre en considération : durée utile du logiciel Natural/Adabas.